

COUR DES COMPTES : UNE ANALYSE PARTISANE ET D'UN AUTRE TEMPS

La Cour des Comptes, dans le cadre de son rapport annuel sur la sécurité sociale, cherche encore une fois le « bouc émissaire » pour expliquer la dynamique des dépenses de soins.

L'ensemble de la communauté économique s'accorde pour dire, d'une part, que le chiffre normal de l'évolution naturelle des dépenses est de 4% minimum, chiffre aujourd'hui intenable pour notre pays, d'autre part, que la valeur des actes médicaux est très en deçà des tarifs du reste des pays européens de même niveau socio-économique. Rappelons que la valeur des actes (CCAM), pour la plus grande majorité des médecins spécialistes, n'a que très peu évolué depuis 2004, n'a pas suivi l'évolution des charges mais, surtout, que la convention 2016 n'a permis aucune revalorisation des médecins de secteur 2.

Ce rapport dénote d'une méconnaissance totale de l'évolution des prises en charge de nos concitoyens. Les usagers souhaitent, aujourd'hui, obtenir une prise en charge de plus en plus expertale. C'est le rôle du médecin spécialiste d'étayer les diagnostics, de définir la démarche de soins et le parcours du patient, d'adapter la prise en charge de façon permanente au progrès médical et de garantir, ainsi, l'efficacité médico-économique de la démarche individuelle de soins.

L'UMESPE-CSMF rappelle que, dans les années à venir, la démographie des médecins spécialistes ne fera que croître comme d'ailleurs dans tous les pays développés. Les consultations, donc les dépenses de médecine spécialisée, ne feront que croître. S'opposer à cette évolution équivaut à ignorer la réalité de terrain et les progrès des prises en charge de plus en plus en ambulatoires (souhaite-t-on vraiment ce virage ?) ; **plus qu'une erreur, c'est une ineptie !**

Au-delà de ce constat et de la stigmatisation gratuite des professionnels de santé, nous voyons revenir de vieux démons portés par une partie de la classe politique, notamment la régulation des installations avec le conventionnement sélectif et la mise en place d'une politique de revenus. On connaît pourtant l'issue de ces mesures qui ont été des échecs dans d'autres pays. **Pour l'UMESPE-CSMF, nous sommes bien loin du concept libéral porté par le Président de la République.**

Les propositions de la Cour des Comptes conduiront à mettre en place une médecine à deux vitesses, accentueront les inégalités en santé. Elles feront la part belle aux conseils médicaux en ligne qui, aujourd'hui, fleurissent et qui engendreront plus de dépenses et, probablement, plus de précarité en santé.

L'UMESPE-CSMF souhaite conserver la spécificité française qui fait toute la richesse des prises en charge médicales. Des propositions concrètes pour moderniser notre système de soins ont été avancées dès juillet dernier.

Ces propositions, seraient-elles passées inaperçues ?

Ces propositions démontrent pourtant la volonté des acteurs de la santé au changement.

L'UMESPE-CSMF dénonce l'analyse partisane, à charge, indigne d'une telle institution. Nous dénonçons le procédé qui, au travers de la succession de rapports, conduit à stigmatiser un corps de métier au service la population, et à mettre en place une politique du rabot qui ne conduira qu'à la dégradation de la qualité de notre système de soins.